60e ANNEE. — N° 150 MERCREDI 22 DECEMBRE 1920

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... }
RÉCLAMES 3e page (— d° —)..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La discussion des experts à Bruxelles. Les allemands se déclarent insolvables. — Les Alliés doivent agir avec énergie. Cela ressort aussi du grand débat qui a eu lieu à la Chambre. — Le retour de Constantin. — Les élections espagnoles.

Les experts des belligérants discutent à Bruxelles, à l'heure actuelle, dans le but de déterminer le total précis de l'indemnité à verser par l'Allemagne. Ce chiffre doit être signifié à Berlin le 1er mai prochain. Or, avant même que la discussion fût ouverte, l'Allemagne se déclarait insolvable. Et, afin de le prouver (?), elle a supprimé ses paiements aux « Offices de compensation ».

L'attitude des vaincus est d'autant plus inacceptable qu'il s'agit d'obligations antérieures à la guerre.

La guerre, en effet, a empêché les particuliers de recouvrer les créances qu'ils avaient sur les gouvernements ou les nationaux des Etats belligérants. A la paix, le règlement de ces comptes anciens fut repris et le traité de Versailles, dans son article 296, a prévu la marche à suivre pour les solder :

Chaque gouvernement, dit cet article, centralisera les créances de ses nationaux et sera responsable de leurs dettes (sauf cas de faillite antérieure à la guerre). L'Office centralisateur s'appelle Office de compensation. Une balance mensuelle est établie par les Offices des pays belligérants et le solde est « réglé par l'Etat débiteur dans un délai de huitaine et par versement effectif de numéraire ».

Si donc l'Allemagne est débitrice, elle doit payer.

C'est le cas. Elle doit actuellement, après l'établissement de la balance des comptes :

A l'Office britannique de compensation : 700.000 livres sterling, soit, au cours de la livre, plus de 40 millions de francs ;

A l'Office d'Alsace-Lorraine, 24 millions de francs ;

A l'Office belge, plus de 2 millions de francs.

Ces sommes qui sont des dettes d'avant-guerre ne sont pas discutables. Berlin prétend néanmoins les contester et, en attendant, elle déclare qu'elle ne paiera pas.

Voilà la bonne foi des Boches.

Ils se déclarent prêts à la faillite ou à la banqueroute dès qu'on parle d'un versement dû aux Alliés.

Il faudra bien, cependant, arriver à une solution. On surcharge à l'excès le contribuable français. Ecrasés par les impôts, commerçants et industriels se demandent tous les jours, chez nous, s'ils pourront, en fin d'année, joindre les deux bouts, et — deux ans après notre victoire — on ignore toujours si les vaincus verseront *quelque chose* aux vainqueurs !.....

Il faut que cela prenne fin, on n'y parviendra que par la manière forte. Il n'y a pas d'autre solution pour les Alliés.

⁂

La manière forte s'impose plus que jamais. C'est l'impression qui se dégage du grand débat provoqué à la Chambre par la démission du ministre de la guerre.

M. Lefèvre peut se tromper. On doit le louer, cependant, d'avoir le courage de dénoncer même au prix de son portefeuille, un péril qu'il croit exister. M. Lefèvre voit-il juste? Notre situation est-elle menacée par la réduction du service militaire ? Nous voulons croire qu'il se trompe et que les affirmations de sécurité absolue apportées à la tribune par le Président du Conseil reposent sur des données certaines. Mais, même dans cette hypothèse, cette sécurité ne se maintiendra que si nous conservons les têtes de pont du Rhin de façon à tenir l'Allemagne verrouillée chez elle.

Or, nous devons évacuer nos positions actuelles, par étapes successives, dans un délai de 15 ans après la signature du traité. Que deviendra notre sécurité après chacune des évacuations ? Elle sera de plus en plus précaire si nous n'avons pas obtenu la stricte exécution des clauses du pacte, avant de restituer aux vaincus les provinces rhénanes. Le geste de M. Lefèvre est un avertissement brutal mais nécessaire qui doit empêcher les vainqueurs de s'abandonner à un optimisme excessif. La France restera en danger aussi longtemps que l'Allemagne ne sera pas complètement désarmée.

A ce titre, il faut se garder de critiquer à la légère la décision de M. Lefèvre. « Peut-être un jour, écrit le *Petit Bleu*, se réjouira-t-on de l'insistance de l'ancien ministre de la guerre, grâce à laquelle notre armée ne sera ni squelettique ni insuffisante. La lettre par laquelle il motive sa décision est des plus troublantes, car tout ce qu'il dit, il ne le dit certainement pas à la légère. »

M. Lefèvre veut que la France reste toujours assez forte pour être à l'abri des surprises. C'est un sentiment qui doit lui valoir la gratitude du pays.

⁂

Constantin est rentré à Athènes au milieu des ovations *spontanées*..... soigneusement réglées par Gounaris ! Les lampions vont s'éteindre et la Grèce appréciera bientôt les conséquences de son stupide emballement pour le monarque germanophile.

Les Alliés étudient les mesures à prendre pour laisser aux Hellènes la responsabilité totale de leur félonie à l'égard de l'Entente.

Cette dernière et l'Italie avaient songé à rappeler leurs représentants. En dernière heure, les Alliés ont décidé que leurs ministres resteraient provisoirement à Athènes, mais ils ne prendront part à aucune cérémonie et n'auront aucune relation avec Constantin. Les membres des missions militaires ou civiles ont également l'ordre de refuser toute relation avec la Cour.

C'est l'isolement pour la Grèce. Le temps se chargera de lui prouver que ses dirigeants actuels travaillent de leur mieux à la faillite du pays.

⁂

Dimanche ont eu lieu les élections générales en Espagne. Elles ne semblent pas avoir donné un résultat plus brillant que les précédentes. Le ministère a la majorité, mais cette majorité, encore inconnue au moment où nous écrivons, serait faible et elle ne constitue pas la grande manifestation escomptée par M. Dato.

On espère, cependant, que cette majorité pourra permettre au ministère de réaliser une politique sociale capable de rendre, aux régions industrielles agitées, la tranquillité désirée.

En ce qui concerne la France, elle doit accepter avec sympathie, le résultat enregistré à Madrid : M. Dato est, avec son parti, un élément d'ordre et, à l'heure actuelle, il faut souhaiter partout des gouvernements partisans de l'ordre, afin de lutter contre les chambardeurs qui rêvent de remettre l'Europe à feu et à sang.

A. C.

INFORMATIONS

Une manifestation anti-française à Hambourg

Les partis de droite appuyés par les démocrates, organisent depuis plusieurs jours de nombreux meetings, en vue d'exiger la revision du traité de Versailles. Un de ces meetings a eu lieu hier. Plus de 5.000 personnes y assistaient. La réunion a été une violente manifestation contre la France.

Le retrait des troupes américaines du Rhin est démenti

Les journaux allemands ayant répandu le bruit que par suite de l'élection de M. Harding, les troupes américaines seraient retirées de la région rhénane, le commandant Allen, commandant du corps américain, a déclaré :

« Il faut hardiment démentir. J'ai reçu du secrétariat d'Etat une lettre où il me marquait que le retrait des troupes américaines n'était nullement envisagé... au moins pour l'instant. »

Le général Allen est d'ailleurs convaincu qu'une nouvelle agression allemande ne se produira pas.

Une alliance anglo-espagnole

Le journal « Libertad » déclare qu'une alliance entre l'Angleterre et l'Espagne est probable. Des pourparlers seraient entamés à ce sujet. Le journal demande que le nouveau Parlement soit consulté avant qu'une décision définitive soit prise, mais le ministre des affaires étrangères dément le bruit d'un projet d'alliance hispano-anglaise.

Constantin est arrivé à Athènes

Le roi Constantin est arrivé à Athènes, par train spécial, venant de Corinthe. Il s'est rendu directement à la cathédrale, puis au palais royal, au milieu d'un enthousiasme indescriptible.

En faveur de M. Venizelos

Les manifestations en l'honneur de M. Venizelos se poursuivent à Constantinople. Une mission a été désignée pour lui apporter la sympathie des Grecs de Constantinople. Une démonstration a eu lieu contre un journal grec constantinien. Les vitres de l'immeuble ont été brisées. Des soldats et des officiers de l'armée grecque démobilisés ou déserteurs arrivent chaque jour. On s'émeut à Athènes, dans les milieux gouvernementaux, des sentiments de solidarité de la colonie grecque de Constantinople à l'égard de M. Venizelos et on a interdit le départ pour Constantinople des sujets grecs de Grèce.

Contre Constantin

Les ministres de France et de Grande-Bretagne ont reçu pour instruction de s'abstenir jusqu'à nouvel ordre de relations officielles avec Constantin et la Cour. Pas davantage, ils n'assisteront aux cérémonies publiques qui doivent accompagner la rentrée du souverain. Les membres des missions militaires et navales françaises et anglaises agiront de même.

Les bâtiments alliés quitteront les eaux helléniques et n'auront pas ainsi à rendre les honneurs au croiseur *Averoff*, à bord duquel se trouve Constantin.

Près de 118 millions d'Américains

La population des Etat-Unis est de 117 millions 857.509 âmes, y compris 12 millions 148.730 habitant les colonies.

Le bilan de la guerre

A des réponses faites à la Chambre des communes, par les ministres ou sous-secrétaires d'Etat à diverses questions posées par des députés, M. Lloyd George a répondu qu'il est vraisemblable que le total des tués et blessés de la guerre s'élève à 30 millions, dont 9 millions de morts et que la guerre a coûté 50 milliards de livres sterling, directement, et 67 milliards indirectement.

La santé de M. Deschanel

MM. Raoul Péret, président de la Chambre des députés, et Maurice Maunoury, président de la Commission des Finances, ont rendu visite, dimanche après-midi, à M. Paul Deschanel.

Ils ont trouvé l'ancien président de la République, avec lequel ils ont eu une longue conversation, en parfait état de santé, et se disposant à partir pour l'Eure-et-Loir, où l'on sait qu'il doit être candidat aux élections sénatoriales.

Election législative

LOT-ET-GARONNE

Voici les résultats définitifs du scrutin de ballottage :

Inscrits, 77.992. Votants, 40.614.

MM :

Jean-Renaud, soc. un élu. 18.651 voix.
Fauvel, bloc national ... 14.069 —
Balet, radical ..... 7.364 —

Chambre des Députés

Chambre du 18 décembre 1920

Dans la séance de samedi, la Chambre a poursuivi la discussion du projet des chemins de fer.

La Chambre vote un amendement tendant à délivrer chaque année sur leur demande et sur simple certificat du maire, un permis de 2e classe aux veuves, ascendants, descendants des morts pour la patrie pour leur permettre d'aller au lieu d'inhumation dans les cimetières.

Elle vote également un amendement tendant à de nouveaux règlements de retraites, dans un délai de 3 mois.

L'ensemble du projet est voté par 417 voix contre 198.

Séance du 20 décembre 1920

La Chambre discute les interpellations sur le chômage. M. Ringuier signale la crise que subit la broderie mécanique. M. Barthes, rappelle qu'il a préconisé il y a longtemps, l'extension de la culture du coton dans les colonies.

Au sujet de la crise industrielle, M. de Dion dit qu'elle est due en partie à la loi de 8 heures. M. de Wendel dit qu'au contraire la production de l'acier a augmenté.

M. Isaac, ministre du commerce répond aux divers orateurs et indique que le Gouvernement est prêt à étudier au mieux des intérêts des ouvriers et des industries la question du chômage.

La suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

CHRONIQUE LOCALE

On a fait quelque chose

Le projet de loi relatif au nouveau régime des chemins de fer a été voté par le Parlement, à une très grosse majorité.

Ce projet est intéressant à plusieurs, titres, et pour la première fois, enfin, la Chambre s'est occupée de donner quelques avantages aux familles des morts au champ d'honneur, aux familles nombreuses et aux mutilés.

Il y a beau temps que l'on parle en faveur de ces catégories de citoyens ; jusqu'à ce jour, on les berçait de promesses, de belles phrases, des grands mots. Mais aucun avantage ne leur était accordé. On les consolait de leurs déceptions par la formule ordinaire : « Nous sommes pleins de sollicitude pour vous, chers amis. Nous examinons attentivement, avec bienveillance votre situation. Mais notre générosité a forcément pour limites les ressources de notre budget. »

La Chambre est entrée dans la voie des réalisations des vœux de ces catégories de citoyens qui ont bien quelque mérite et auxquels on ne pouvait refuser indéfiniment la légitime compensation due aux douleurs, aux charges, que leur ont imposées la guerre et la vie chère.

Pour les familles nombreuses, les avantages sont les suivants :

Dans les familles comptant au moins trois enfants de moins de 18 ans, sur la demande du chef de famille, le père, la mère et chacun des enfants de moins de 18 ans recevront une carte d'identité, strictement personnelle, leur donnant droit à une réduction sur les trains de 30 0/0 pour les familles de trois enfants ; 40 0/0 pour les familles de quatre enfants ; 50 0/0 pour les familles de cinq enfants ; 60 0/0 pour les familles de six enfants ; 70 0/0 pour les familles de sept enfants.

Les familles des morts à l'ennemi, inhumés loin du pays d'origine, auront droit, une fois par an, de se rendre sur la tombe de leurs chers disparus.

Quant aux mutilés, à tous les anciens combattants dont la santé est chancelante depuis la guerre, la Chambre a accordé des réductions sur les tarifs de voyageurs. Elle a abaissé à 25 0/0 d'invalidité le droit de profiter de cette réduction, alors qu'une décision antérieure n'accordait cette réduction qu'à ceux qui avaient une invalidité de 50 0/0.

Prochainement, la Chambre discutera le projet de loi sur les emplois réservés aux mutilés, veuves et orphelins. Et ainsi, peu à peu, tous ceux qui ont souffert de la guerre obtiendront ce qui leur est bien du. Depuis 2 ans, on s'était borné à les payer en bonnes paroles.

LOUIS BONNET.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7e dont les noms suivent :

Tulle Jean-Joseph-Gustave-Hugues : très brave et très courageux soldat. Frappé mortellement à la ferme des Grandes-Perthes, le 8 septembre 1914, pendant la première bataille de la Marne. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Turpin Jean-Louis-Joseph : très brave et courageux soldat. Grièvement blessé, le 20 mars 1918, à Châtillon, à son poste de combat. Mort pour la France, le 18 avril 1918. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Tyssier Léonard : très brave et courageux soldat. A été tué glorieusement, le 25 septembre 1915, à la Harazée, au cours d'un violent bombardement. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Troussel Justin-François : soldat d'un courage et d'une énergie sans bornes. Grièvement blessé à Bextrix, le 22 août 1914. Mort en captivité des suites de ses glorieuses blessures. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Tridoux Joseph : très brave et dévoué soldat. Blessé grièvement le 14 octobre 1915, à la Harazée, à son poste de combat. Mort des suites de ses blessures. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Votes de nos sénateurs

Sur l'amendement présenté par MM. Gourju et de Monzie, à la suite de la discussion du projet de loi sur l'amnistie, — amendement accordant amnistie pour les faits commis antérieurement au 11 novembre, — nos sénateurs ont voté :

Pour : MM. Loubet et de Monzie.

M. Fontanille n'a pas pris part au vote.

Le Sénat a repoussé l'amendement par 170 voix contre 88.

Votes de nos députés

Sur l'ordre de confiance dans le gouvernement voté à la suite des interpellations relatives à la démission du ministre de la guerre, nos députés ont voté : *Pour.*

La Chambre a adopté par 488 voix contre 69.

⁂

Sur l'ensemble du projet relatif au nouveau régime des chemins de fer, nos députés ont voté :

Pour : MM. Delport et Delmas.

Contre : M. le prince Murat.

La Chambre a voté le projet par 388 voix contre 181.

Inspection d'académie

Nous relevons avec plaisir à l'*Officiel* le nom de M. Veyssière, inspecteur d'Académie à Cahors, parmi les inspecteurs d'Académie promus à la 1re classe.

Nous adressons à M. Veyssière nos bien vives félicitations.

Ponts et Chaussées

M. Jacques Lescure, candidat militaire, est nommé cantonnier de 5e classe sur le chemin de grande communication n. 28, station n. 5, en résidence au Boulvé.

Ecole normale

M. Larnaudie, professeur à l'école normale d'Auch, est nommé professeur à l'école normale de Cahors en remplacement de M. Lafage, nommé directeur de l'école supérieure de Cahors.

Enseignement primaire

Par décision de M. le ministre de l'instruction publique, M. le Préfet est désigné pour inspecter, en 1921, le personnel de l'enseignement primaire du département du Lot.

Question au ministre de l'Instruction publique

M. *Fontanille*, sénateur, demande à M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, si, dans le courant de l'année 1921, il sera ouvert des sessions spéciales pour les démobilisés candidats au certificat d'aptitude au professorat des écoles normales et des écoles primaires supérieures.

Réponse. — En raison des démobilisations tardives qui n'ont pas permis à certains candidats de se préparer utilement en vue des sessions spéciales de 1920, une nouvelle session spéciale du certificat d'aptitude au professorat des écoles normales sera ouverte, en juin 1921, en faveur des candidats démobilisés. Le programme sera le même que celui qui a été fixé par l'arrêté du 11 août 1919, en 1919, en vue des sessions spéciales de 1920.

Contributions indirectes

M. Terrail, surnuméraire des contributions indirectes à St-Céré, est nommé à Castros.

P.T.T.

Mme Chabrié, dame employée en disponibilité est nommée receveuse à Payrac, en remplacement de Mme Veyssié, retraitée.

Assistance publique

M. Sauton, inspecteur de l'Assistance publique à Cahors, est promu à une classe supérieure de son grade, à dater du 1er janvier 1921. Nos félicitations.

Pour payer la contribution sur les bénéfices de guerre

Le « Journal officiel » publie un décret aux termes duquel les titres de rente 6 0/0 sont acceptés en paiement de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre instituée par la loi du 1er juillet 1916. Les titres présentés doivent être sous la forme au porteur, entièrement libérés et munis de tous les coupons encore échus, à l'exception, quand il y a lieu, du coupon dont la valeur n'est pas comprise dans le cours en Bourse pour lequel ils sont repris.

Une chevauchée de victoire

Nous sommes heureux de reproduire l'article suivant publié par le *Temps*, sur le remarquable volume, *Uskub*, publié par le général Jouinot-Gambetta, notre distingué compatriote :

C'est le titre que mériterait de porter le livre si vibrant consacré par le général Jouinot-Gambetta au rôle joué par la cavalerie d'Afrique dans la victoire d'Orient. Ce rôle fut éclatant, magnifique, et nul n'était mieux qualifié pour le décrire que le général, chef de cette cavalerie.

Sur le front d'Occident, la poursuite, cette moisson de la victoire, a manqué à nos valeureux soldats. Au moment même où tous ensemble ils se ruaient, d'un élan farouche, sur l'Allemand, celui-ci, par un armistice qui équivalait à une capitulation, a fait tomber les armes des mains de ses assaillants.

En Orient, au contraire, la poursuite — et quelle poursuite ! — a duré tous un mois. Partie de la région de Monastir, la cavalerie française, dans un raid qui couvre des centaines de kilomètres, à travers tous les obstacles, au-dessus des montagnes qui paraissaient infranchissables, parvient jusqu'au Danube, où elle abreuve ses chevaux.

C'est vers le milieu de septembre 1918 que la grande offensive des armées d'Orient se déclanche. En quelques jours, le centre du front bulgaro-germanique est rompu. Un groupement de cavalerie comprenant deux régiments de chasseurs d'Afrique et un régiment de spahis marocains, des troupes uniquement africaines, comme on voit, sous les ordres du général Jouinot-Gambetta, reçoit la mission de franchir les lignes, aussitôt la percée réalisée, de dépasser hardiment l'infanterie et de pouchasser l'epée dans les reins l'ennemi. D'un premier saut très rapide, ces cavaliers africains se lancent en avant. Dès le 23, au soir, ils sont à Prilep. Le temps d'y laisser souffler chevaux et hommes, de repasser la ville à l'infanterie, qui suit par derrière, d'assez loin, et les voilà repartis. Le nouvel objectif, c'est Uskub, la vieille capitale de la Macédoine, nœud de voies ferrées et de routes, base importante de ravitaillement.

Seulement à l'inverse de ceux d'Altorf, tous les chemins d'Uskub sont fermés. Il faudrait attendre des jours jusqu'à ce l'infanterie serbe les ait ouverts à coups de canon. Il reste un sentier de montagne, par des défilés presque inaccessibles de près de deux mille mètres d'altitude. Abandonnant tous ses bagages, ne conservant que ce qui peut être transporté à dos de cheval ou de mulet, Jouinot-Gambetta y engage sa troupe. Tous les obstacles, qui sont énormes, sont surmontés. Le 29 septembre, il est aux portes d'Uskub, défendue par ses occupants. Les cavaliers, débordant de tous les côtés la ville, s'en emparent, après un combat à pied. Ils y font un riche butin, prisonniers allemands, bulgares et turcs, canons, mitrailleuses, fusils, convois, approvisionnements de toute sorte.

Le 1er octobre, le groupement réduit maintenant à une simple brigade est mis à la disposition de la 1re armée serbe. Il pousse en direction de Nich, livre, devant Vrania, de durs combats, en coopération avec les Serbes, et le 14 octobre il est à Nich.

L'ennemi est définitivement battu. Harcelant sans répit ses arrière-gardes, capturant des convois, jetant le désordre dans sa retraite, les infatigables cavaliers s'élancent vers le nord ; nouveaux engagements à Kniapvatz, à Siotina et les voici sur le Danube, à Negotin. Ils ne demandaient qu'à le traverser, à s'enfoncer dans la plaine hongroise. La fin de la guerre, seule, interrompt leur marche.

C'est d'une plume allègre et martiale, dans un récit plein de mordant, de brio que le général Jouinot-Gambetta raconte cette héroïque randonnée. Les souvenirs de Murat, de Lasalle, les merveilleux sabreurs de l'épopée impériale, revivent à notre esprit : nuits de bivouacs, les chevaux à peine désanglés et toujours prêts à partir, reconnaissances, engagements, galopades et coups de sabre, villages serbes traversés en trombe, les populations couvrant d'acclamations et de fleurs ces soldats de France qui leur apportent la délivrance, l'arrivée sur le Danube, fleuve de légende, le long duquel les cavaliers de Napoléon, eux aussi, ont campé ; tout cela est évoqué comme il doit l'être : par un soldat ; tout cela ajoute à notre histoire, déjà si pleine et si riche de la grande guerre, une page nouvelle et non des moins glorieuses !

Amicale du Lot à Bordeaux

Dans sa dernière réunion « l'Amicale du Lot » a élu comme président M. Ortal, chevalier de la légion d'honneur. M. Ortal remercie l'assemblée de le rappeler une seconde fois à la présidence, l'assure à nouveau de tout son dévouement et fait l'éloge de son prédécesseur M. Périquoi, accidentellement décédé. Avec tristesse il constate que, depuis quelques années une vague de deuil assaillit notre groupement. Nombreux sont les morts dont plusieurs dans les tranchées. A tous ces sympathiques disparus il renouvelle l'expression de notre souvenir ému.

Sur sa proposition M. Arnault, préfet de la Gironde, nouveau sociétaire

est par acclamations nommé président d'honneur.

Médaille militaire. — La médaille militaire a été attribuée à la mémoire du caporal Bersagol Robert, mort pour la France, le 29 juillet 1918 aver cette belle citation :

« Caporal courageux et dévoué blessé grièvement à son poste de combat croix de guerre avec étoile. » (Famille originaire de Bagnac).

Réunion des membres de l'amicale du Lot, tous les mercredis soir à la « Brasserie du Coq d'or » 1er étage.

Correspondance

M. Dubernet, négociant à Cahors, nous adresse la lettre suivante :

Cahors le 18 Décembre 1920.

Monsieur le Directeur,

Vous avez inséré dans votre dernier numéro le compte rendu de l'affaire que je plaide en police correctionnelle.

Puis-je me permettre de demander à votre obligeance de bien vouloir insérer au même endroit : que s'il y a eu 16 procès-verbaux dressés contre les maisons que je dirige, il s'agit de 16 contraventions, en 19 ans, et qu'il y a environ un millier de transactions, par an, avec le service de l'Octroi.

Cette mise au point permettra au public de se rendre compte des justes proportions dans lesquelles, il y a lieu de tenir compte de ce chiffre de 16.

A côté de cela, je dois ajouter qu'il s'agit souvent de contraventions dressées pour des sommes insignifiantes 09, 12, 16 centimes et qu'en matière d'Octroi l'erreur n'est jamais admise.

La totalité de ces procès-verbaux ne doit pas porter sur une différence totale de droits de plus de 50 francs, si même elle y arrive !

Il m'a paru utile de préciser ces faits, mon honneur commercial se trouvant en jeu, par suite de l'étalage fait par la défense du nombre de ces contraventions.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciments anticipés l'assurance de mes meilleurs sentiments.

E. DUBERNET DE GARROS.

Caisse nationale d'épargne

AVIS

A partir du 1er janvier 1921, le taux de l'intérêt servi par la Caisse nationale d'épargne à ses déposants a été porté à 3 fr. 50 pour 100.

Le compte ouvert à chaque déposant peut atteindre le chiffre de 5.000 francs. Pour les sociétés de secours mutuels et les institutions spécialement autorisées, le maximum est de 30.000 francs.

Tribunal des pensions

Le tribunal départemental des pensions est ainsi constitué :

Président, M. Grimal, président du tribunal civil de Cahors.

Juges : MM. de Cuniac, juge au tribunal de Cahors, titulaire, et Mage, juge au tribunal de Cahors, suppléant.

Délégué du conseil de préfecture, M. Lescale, vice-président du conseil de préfecture de Cahors.

Délégués des pensionnés : MM. Sers, commis principal des contributions indirectes à Cahors, titulaire, et Duthil, employé à la préfecture du Lot, suppléant.

Commissaires du gouvernement : MM. Hugot, sous-intendant militaire à Cahors, titulaire ; Chabaud, sous-intendant militaire à Montauban, suppléant.

Greffier : M. Bonnefous, greffier en chef du tribunal de Cahors ; commis-greffiers, MM. Galtié et Baldy, commis-greffiers du tribunal civil.

Ce tribunal doit être complété par deux médecins, un titulaire et un suppléant, nommés par le ministre et qui n'ont pas encore été désignés.

Amicale des Poilus du Front

Dans son assemblée générale du 11 décembre courant l'A. P. F. a fixé au dimanche 5 mars prochain à 17 heures la date de son banquet annuel dont les dernières dispositions seront arrêtées à la prochaine réunion de la Société qui aura lieu le dimanche 13 février à 10 heures du matin à l'Hôtel de Ville.

A l'issue de cette réunion le trésorier recevra les adhésions des camarades désireux de prendre part à cette agape fraternelle.

L'Amicale décide ensuite de demander au Conseil municipal la gratuité de la concession à perpétuité pour les Poilus morts au champ d'honneur dont les familles désireraient ramener les glorieuses dépouilles au cimetière de leur cher Cahors.

Afin d'éviter des frais de recouvrement, les camarades qui n'ont pas encore versé leur cotisation pour l'année 1921, sont instamment priés d'en faire tenir le montant, qui reste fixé à trois francs, au camarade trésorier Sarrazin, Relieur, rue Brives n° 4, en lui faisant connaître leur adresse exacte.

Le Secrétaire : CH. CONTOU.

La « Solidarité militaire »

La « solidarité militaire » nous communique la note suivante :

Les veuves des sociétaires décédés depuis le 1er avril 1914, qui n'auraient pas encore touché les secours auxquelles elles ont droit sont priées de vouloir bien adresser leur réclamation sans retard au siège social, 8, rue Sainte-Beuve à Paris, VIe, accompagnée de l'acte de décès ou de disparition du mari et d'un certificat de propriété.

Pour tous renseignements, s'adresser : 36, rue Emile-Zola, de 11 h. 30 à 13 h., à Cahors.

I. E. P. — C. P. S. M.

Le Ministre de la guerre fait savoir que par les termes « classe 1921 » il faut entendre tout le contingent 1921, y compris notamment ceux des ajournés des classes : 1918, 1919 et 1920 repris bons par le prochain conseil de révision, devant lequel ils seront convoqués pour subir un nouvel examen.

C. P. S. M. — Tir : En raison de la différence sensible de l'appareil de pointage des carabines scolaires 6 mm. en usage dans la 3e subdivision, les candidats sont autorisés à se servir, pour l'examen, de la carabine en usage dans leur société.

CHRONIQUE SPORTIVE

Jeudi dernier a eu lieu à Agen le match d'association qui mettait aux prises le 9e R. I. et le 7e R. I. et qui s'est terminé par la victoire du 7e par 2 buts à 0.

La partie fut assez intéressante à suivre quoique les deux équipes aient paru un peu à court d'entraînement.

L'équipe du 9e, légère en avants, mais plus sûre dans sa défense, fournit une belle exhibition de jeu ouvert. Le gardien de but et surtout le demi centre se dépensèrent utilement et sont à féliciter.

Le team du 7e n'a pas fourni le jeu qu'on aurait pu attendre de lui. Le manque de confiance de quelques joueurs n'a pas permis que le score soit plus élevé.

Le gardien de but, les arrières firent une belle partie. D'une façon générale la défense fut supérieure à l'attaque.

En résumé partie attrayante et surtout dans un championnat jouée des deux côtés d'une façon très courtoise.

Bon arbitrage de M. Malassé.

Concours des P. T. T.

Un concours pour le recrutement de dames employées aura lieu les jeudi 27 et vendredi 28 janvier 1921, au chef-lieu de chaque département.

Les candidates devront adresser sans retard, sur papier timbré, une demande d'inscription au Directeur des Postes et des Télégraphes de *leur département*, chargé de l'instruction des candidatures.

La liste d'inscription sera close *irrévocablement* le vendredi 31 décembre 1920, à 18 heures, et aucune demande déposée ou parvenue au siège de la Direction, après ce délai, ne pourra être retenue.

Homicide par imprudence

On se souvient de l'accident mortel dont fut victime, à la gare de Cahors, M. Antoine Imbert, au mois de septembre dernier.

A la suite d'une instruction ouverte à cette époque un employé de la gare de Cahors, M. S..., homme d'équipe, qui, le jour de l'accident, dirigeait le travail, momentanément, en l'absence du chef de manœuvre, vient d'être inculpé d'homicide par imprudence.

Un « rat » de caserne

Dans la nuit de samedi à dimanche, un soldat du 7e, permissionnaire de la soirée, en rentrant dans la chambrée, aperçut un individu qui aussitôt s'enfuit. Le permissionnaire le poursuivit mais ne put le rejoindre, Il en a cependant fourni un signalement assez précis.

L'individu portait un manteau d'artilleur sans écusson, une cravate blanche, une vareuse, des bandes molletières noires et des chaussures jaunes.

Le permissionnaire réveilla ses camarades et leur fit part de sa rencontre. Ceux-ci constatèrent que leurs habits avaient été fouillés et que leur portemonnaie avait été volé.

Le « rat » aurait emporté environ plus de 500 francs.

La police enquête.

Pourvoi en cassation

Sur pourvoi de M. le procureur général près la cour d'Agen, un faux monnayeur nommé Furho, condamné par la cour d'assises de Lot-et-Garonne à cinq ans de réclusion et à la peine accessoire, mais perpétuelle de la relégation, était renvoyé par la Cour de cassation devant la cour du Lot.

La cour d'assises du Lot a jugé en chambre du conseil cette affaire et, a décidé que Furho devait être remis en liberté, les condamnations correctionnelles antérieures à son crime ayant été effacées par la loi d'amnistie. Le fils de Furho, en effet, est mort au champ d'honneur.

M. le procureur de la République s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises du Lot.

Etat-civil

(*Rectification*)

Dans l'état-civil publié dans le *Journal du Lot* du 19 décembre, nous avons publié aux naissances : Fournié, Marty-Jean, rue Labarre, 15.

Une rectification s'impose. Il faut lire : « Marty, Georges-Jean-Louis, rue Labarre, 15.

Mouvement des vins

L'*Officiel* publie le relevé, par département, des déclarations de la récolte des vins de 1920 dans le Lot.

Stock : 11.635 hectolitres ;
Récolte : 291.645 hectolitres ;
Total : 303.280 hectolitres.

En 1919, les déclarations de la récolte étaient les suivantes :

Stock : 3.940 hectolitres ;
Récolte : 281.048 hectolitres ;
Total : 284.988 hectolitres.

En 1920, la récolte a été supérieure à celle de 1919, de 18.292 hectolitres.

Marché du travail

La situation du marché du travail pendant la semaine du 6 au 11 décembre 1920, dans le Lot est la suivante :

Nombre de placements à demeure : 7 hommes.

En extra : 2 hommes, 1 femme.

Demandes d'emploi non satisfaites : 1 femme.

Offres d'emploi non satisfaites : 3 hommes, 1 femme.

La température

Le froid continue a être très vif à Cahors et dans la région. Il y avait longtemps que les Cadurciens n'avaient subi pareille température.

La neige glacée recouvre le sol : les routes, les rues sont impraticables pour les voitures.

Voici les observations météorologiques faites à l'Ecole normale d'instituteurs de Cahors.

17 déc.	Thermomètre minima	—	— 8°,5
18 —	—	—	—14°,8
19 —	—	—	— 7°,8
20 —	—	—	— 7°,5

Castelnau

Légion d'honneur. — M. le docteur Jean Esclavissat, notre distingué compatriote, vient d'être fait chevalier de la Légion d'honneur.

Cette haute distinction est motivée par une belle citation.

Nos félicitations.

Citation posthume. — La Médaille militaire a été attribuée à la mémoire du soldat Jean-Joseph-Gustave Tulle, frappé mortellement le 8 septembre 1914, pendant la première bataille de la Marne. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Puy-l'Evêque

Le froid. — Le froid est très vif dans notre région : mais les voyageurs qui samedi sont arrivés par le train de Libos à Cahors en ont cruellement souffert.

Dans le train pas une bouillotte : les voyageurs à leur arrivée à Cahors étaient gelés et... furieux. Reconnaissons qu'il n'en pas été de même au départ de Cahors : le train était chauffé.

Saint-Cyprien

Arrestation. — Vendredi les gendarmes de Montcuq, en tournée, ont procédé à l'arrestation de deux nomades : l'homme pour défaut de pièce d'identité, la femme pour injure à des agents de la force publique.

Ces deux habitués de la correctionnelle paraissaient très heureux d'avoir trouvé l'occasion de se mettre à l'abri durant cette période de froid : preuve que le régime de la prison est encore trop doux pour des gens qui deviennent à nouveau un danger pour les campagnes.

Saint-Cirq-Lapopie

Obsèques. — Le 15 décembre, ont eu lieu à Saint-Cirq-Lapopie, les obsèques civiles de M. Pierre Rouffix, sous-ingénieur des Ponts et chaussées, en retraite, décédé à Toulouse, à l'âge de 80 ans.

M. Rouffix avait été conducteur des Ponts et chaussées à Cahors et conseiller municipal de cette ville, où il comptait toujours de nombreux amis.

Nous adressons à la famille nos vives condoléances.

Cajarc

Un groupe de commerçants proteste contre l'obligation de déposer personnellement avant le 31 décembre au greffe du Tribunal de leur arrondissement, une déclaration payante. Ils ne comprennent pas que la charge nouvelle qui s'ajoute à toutes celles qui leur sont réservées nécessite un voyage très onéreux ou à défaut de payer des honoraires à un intermédiaire. Pourquoi ne pas déposer des feuilles aux secrétariats des Mairies qui auraient été remplies gratuitement. En conséquence ils font toutes réserve pour les abstentions. Ils regrettent que la Chambre de Commerce n'ait pas réclamé au nom de ses électeurs. Ils engagent leurs collègues du canton de Cajarc et des cantons voisins à suivre leur exemple.

Pourquoi obliger les commerçants seuls, à faire semblable déclaration ? Ne sait-on pas que tels ou tels commerçants existent depuis 10 20 30 ans et plus ; l'on sait très bien les trouver et l'on n'ignore pas qu'ils existent lorsqu'on leur réclame ou qu'on leur envoie la feuille de la patente. L'on sait très bien encore qu'ils sont commerçants lorsqu'on leur réclame les bénéfices de guerre et le 1 fr. 10 % sur le chiffre d'affaires. Pourquoi les obliger à remplir toutes ces formalités ?

⁂

En raison des fêtes de la Noël, la foire se tiendra cette année le lundi 27 décembre. Qu'on se le dise.

Usine à Gaz et Electricité de Cahors

AVIS

Le Directeur de l'Usine à Gaz a l'honneur d'informer le public qu'une grande baisse de prix est appliquée sur le COKE à partir du 20 courant.

Prière d'adresser les commandes au Bureau de la Compagnie, 18, Boulevard Gambetta.

BIBLIOGRAPHIE

LA NATURE

Sommaire du 11 décembre 1920

La mécanique de précision et même la mécanique tout court, quand il s'agit de fabrications en série, exigent des vis calibrées, au pas très régulier. Il faut donc pouvoir contrôler les filets de ces vis. On ne le faisait jusqu'ici qu'au moyen d'appareils de précision d'une manipulation lente et délicate. Le nouveau comparateur que décrit *La Nature* permet un examen beaucoup plus simple et rapide, bien que tout aussi précis.

On commence à connaître les heureux effets du radium sur quelques cancers, dont certains peuvent être guéris miraculeusement ainsi. Le Dr Lacassagne, de l'Institut du Radium, explique le mécanisme de cette action curative qu'on a appelée « curiethérapie » en l'honneur du grand savant français Curie.

M. Leplae, directeur général au Ministère des Colonies de Belgique, révèle un fait de la plus grande importance : au Congo belge, on a réussi à actionner les moteurs des tracteurs, des bateaux et des machines agricoles avec de l'huile de palme indigène en remplacement de l'essence et du pétrole. Pour nos colonies africaines où les plantes oléagineuses abondent et où l'essence est rare, chère, difficile à conserver, cette découverte est susceptible de révolutionner les conditions économiques en supprimant le portage par les indigènes, en permettant les mises en cultures, en remédiant à la pénurie de main-d'œuvre.

Un nouveau projecteur, la lampe Garbarini, fournit une source lumineuse intense utilisable aussi bien pour le cinématographe que pour l'éclairage par faisceau lumineux à terre et à bord des navires. Son principe et sa construction sont clairement exposés dans ce numéro de *La Nature*.

Celui-ci contient encore l'étude d'un nouveau mode d'utilisation de la force des marées et du choc des vagues de la mer, des analyses des communications récentes à l'Académie des Sciences, des conseils de T. S. F., etc.

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 55.

UN KRACH ANGLAIS. — De Londres : La banque Farrow a suspendu ses paiements ce matin. C'est une banque secondaire qui avait la clientèle spéciale des petits capitalistes et des petits commerçants. Cette faillite est sans importance au point de vue bancaire. On ignore jusqu'ici le chiffre exact du déficit. A la suite de cette affaire deux mandats d'arrêt ont été lancés hier soir. Le directeur de la banque a été arrêté.

TROUBLES EN CORÉE. — De Tokio : Les révolutionnaires coréens auraient déclaré la guerre au Japon.

FIN DE GRÈVE A BERLIN. — La grève des hôteliers berlinois a pris fin. Les hôtels ont repris, hier, leur pleine activité, le gouvernement ayant fait des concessions.

LES ÉLECTIONS ESPAGNOLES. — De Madrid : Les statistiques officielles des élections espagnoles ne sont pas encore publiées, mais des informations privées annoncent les résultats suivants : sont élus, 205 conservateurs partisans de M. Dato, 30 libéraux partisans de M. Romanonès, 26 conservateurs partisans de M. Maura, 13 conservateurs partisans de M. La Cierva, 60 démocrates, 14 républicains, 4 socialistes, 25 albistes, 8 réformistes, 11 régionalistes catalans, 2 catholiques ; 104 résultats manquent encore.

L'ENTENTE RUSSO-POLONAISE. — De Varsovie : On annonce de Riga que les pourparlers de paix, entre la Pologne et la Russie, se poursuivent dans les meilleures conditions. On prévoit qu'ils seront terminés vers le 15 janvier.

ON SE BAT EN IRLANDE. — De Londres : Une véritable bataille rangée, qui a duré toute la journée, a été livrée, hier, par les volontaires irlandais aux troupes régulières du comté de Tipperary. On compterait, de part et d'autre, 18 tués.

CHARCUTERIE BOURGEOISE

2, rue du Portail-Alban, 2, CAHORS

En face l'Epargne

M. Ernest DELMAS, charcutier, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An, il met en vente de la

Saucisse truffée au prix de :

5 fr. 75 le 1/2 kg.

Marché de La Villette

20 Décembre 1920

ESPÈCES	ENTRÉES	RENVOI	PRIX PAR 1/2 KIL. Les porcs se cotent au 50 k. poids vif 1re qual.	2e qual.	3e qual.
Bœufs....					
Vaches...	4.995	700	4,20	4,00	3,75
Taureaux.					
Veaux....	1.121	»	5,75	5,50	5,00
Moutons..	1.6074	6.551	4,80	4,60	4,50
Porcs.....	3.584	»	6,50	6,30	6,10

OBSERVATIONS. — Vente très mauvaise sur les bœufs, moutons et porcs, lente sur les veaux.

Imprimerie COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le Gérant : A. COUESLANT.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 20 Décembre 1920.

Le marché est toujours irrégulier et les transactions extrêmement réduites. Au Parquet, les quelques plus-values enregistrées au début sont en partie reperdues en clôture. En coulisse on débute au-dessous des cours de samedi pour se raffermir légèrement en fin de séance sur la sensible tension des changes.

Les marchés étrangers nous renseignent des cours faibles.

Nos rentes françaises sont calmes : 5 0/0 56,30. 5 0/0 85,20, 4 0/0 1917 et 1918, 68,60 et 69,25, 5 0/0 amortissable 97,75.

Banques à peine soutenues : Paris 1.350, Union Parisienne 965, Lyonnais 1.476.

Navigations irrégulières : Suez 5.950, Chargeurs Réunis 925, Transatlantique 271.

Cuprifères soutenues : Rio 1.390, Tanganyika 77.

Industrielles russes résistantes : Naphte 315, Bakou 2.590, Lianosoff 488, Platine 451, North Caucasian 59.

Pétrolifères toujours agitées : Eagle 550, 542, 555, Shell 330, Ommium des pétroles 1.230, Royal Dutch 28 850.

Diamantifères plus lourdes : de Beers 726, Jagersfontein 168.

Mines d'or bien tenues : Crown mines 134, Rand mines 142, Goldfields 53.

Caoutchoutières faibles : Financière 130, Malacca 112.

En valeurs diverses les Sucreries d'Egypte s'inscrivent à 740, Kulhmann 717, Penarroya 1.077.

Après bourse tendance faible : l'Eagle est offerte à 545 francs.

On demande

Jeune homme de 15 à 16 ans

Pour travail bureau, sans connaissance spéciale

S'adresser *Bureau du Journal.*

On demande

Un Ménage sérieux 35 à 50 ans

Homme bon vigneron et jardinier

Femme connaissant élevage, basse-cour et porcs, pour canton Castelnau-Montratier ayant références sérieuses.

Ecrire au Journal

CONTRE LA VIE CHÈRE

Savon 72 0/0 — 10 kilos brut..... **35** fr.
Huile arach. extra 10 litres ..... **49** fr.

Franco domicile contre mandat.

TAULET — 3 Rue des Amidoniers, TOULOUSE.

IMPUISSANCE Nouveau traitement puissant, énergique et *sans danger*, rendant à tout âge la **FORCE VIRILE** à tous les **IMPUISSANTS** *Laboratoire des Spécialités Urologiques* 22, Bd *Sébastopol*, PARIS, Service I. (*Notice gratis*)

Etude de Me AGAR

NOTAIRE A CAHORS

Suppléant Me DU MAS

VENTE

de

FONDS DE COMMERCE

Deuxième avis

Suivant acte passé devant Maître DU MAS, suppléant de l'office notarial de Maître AGAR, décédé, le vingt-neuf novembre mil neuf cent vingt, Mademoiselle Marthe LAVAYSSIÈRE, mercière, demeurant à Cahors, Place du Marché, numéro 9, a vendu à Monsieur Eloi IMBERT, propriétaire, et Madame Elodie DELPECH, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Labastide-Marnhac,

Le fonds de commerce de mercerie et confections qu'elle exploite à Cahors, sous l'enseigne « **A la Ville de Cahors** », ensemble le matériel, l'agencement, l'enseigne et la clientèle.

Domicile est élu pour les oppositions à Cahors, en l'étude du dit Maître DU MAS.

Avis est donné, qu'en exécution de l'article trois de la loi du dix-sept mars mil neuf cent neuf, les créanciers de la venderesse devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix entre les mains du dit Maître DU MAS au domicile sus-indiqué, dans les dix jours de la présente insertion.

Pour deuxième avis :

Signé : DU MAS.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 13

La tragique aventure DU MIME PROPERCE

PAR

Albert BOISSIÈRE

III

Où les accusateurs sont d'accord avec la défense

La nouvelle m'affecta d'autant plus profondément que je n'avais jamais songé à la possibilité d'un tel événement. Je lui démontrai le péril, la mis en garde contre tous les écueils, toutes les aventures... Elle s'entêta doucement dans son projet... et je vis bien, à sa façon de s'entêter que son projet était irrévocable... Madeleine avait vingt-huit ans... la chère âme... J'en ai trente-deux... et je croyais que l'âge me donnait une autorité morale... Lorsque je m'aperçus qu'en la contrariant, je ne réussirais qu'à faire empirer le mal dont elle souffrait, je me résignai à son départ avec la tristesse la plus profonde... On eût dit vraiment que j'avais la prescience du malheur qui allait arriver !... Tout ça, d'ailleurs, monsieur le juge, c'est la faute à son amie...

— A Amélie ? sursauta M. Marathon.

— A Amélie... oui, monsieur.

— A Amélie qui habite Piccadilly, hein ? insista vivement le magistrat.

— Je ne sais pas où elle habite... monsieur... J'ignore même dans quelle famille ma sœur allait être placée... Elle devait me l'écrire, sitôt arrivée à Londres...

— Allons ! bon ! pesta M. Marathon, en ponctuant son exclamation d'un formidable coup de poing, sur son bureau Empire... C'est pour en arriver là que vous me racontez vos petites histoires... que vous m'initiez à votre vie familiale et que vous me parlez de neurasthénie !!

Il enfla la voix...

— Neurasthénie ! Neurasthénie ! Ça n'a rien à voir dans mon instruction !... et la moindre adresse de notre Amélie ferait bien mieux notre affaire !... Mais n'embrouillons pas cette histoire à plaisir... elle l'est suffisamment ! Et répondez à ma question, simplement !... Vous connaissez cette Amélie ?

— Oh ! monsieur, voilà huit ou dix ans que je ne l'ai vue... C'était presque une enfant... et, si je la rencontrais aujourd'hui, je ne sais point si je la reconnaîtrais... Son nom de famille... un nom très simple à retenir...

— Dénoncez-nous le nom de famille ! implora presque M. Marathon.

Maxime Haubourg chercha :

— Du... Dubois... Durand... non... Dupont.

Il eut un geste d'impuissance...

— Le nom de famille m'échappe, avoua-t-il, déconcerté.

— D'une autre, maintenant ! fit le juge, en jetant au procureur Percevent un regard de détresse... Vous n'êtes pas, précisément, pour éclaircir l'affaire, vous ! monsieur Haubourg !

Il se ravisa :

— Enfin ! nous voici sûrs d'un premier point... Amélie existe ; Amélie n'est pas un mythe... comme la femme en rouge... Bien !... Maintenant, j'ai à vous poser une question délicate et je vous prie, dans l'intérêt de la justice et dans la vôtre, d'y répondre avec sincérité... Ne connaissiez-vous point, à votre sœur, des relations... d'amitié qui nous conduiraient à penser...

Maxime Haubourg redressa son maigre corps de faucheux ; il eut un mouvement de tête, en arrière, qui révéla la fierté la plus noble et la plus dédaigneuse, et c'est d'un ton très hautain qu'il répondit :

— Je ne reconnais à personne au monde, monsieur, le droit de suspecter les sentiments purs de ma pauvre sœur...

— Permettez, permettez ! s'excusa le juge Marathon... Je respecte infiniment le mouvement d'amour fraternel qui vous fait prononcer, sur un ton aussi péremptoire, une affirmation aussi convaincue... Mais, voici le fait brutal que je n'ai pas à vous celer, et duquel il est permis, je crois, de déduire certaines suppositions : Mlle Madeleine Haubourg est descendue, samedi, venant de Rouen, à l'hôtel du *Matelot Saxon*... Un homme, venant également de Rouen, l'y a rejointe. Ils occupaient individuellement les chambres 14 et 13, au dire de l'hôtelier... qui doit savoir. Au dire d'autres témoins, dans la journée d'hier, dimanche, on les a vus sortir, à maintes reprises, seul à seul ou ensemble. Ce matin, l'homme a pris le rapide pour Paris et l'on a découvert le cadavre de votre sœur... et, notez-le bien, monsieur Haubourg, dans la chambre 13, prise par l'homme, en location, et non au numéro 14, où elle était descendue. Voilà le fait brutal, je le répète... Il n'y a pas à faire de fausse sentimentalité.

Il eut un geste évasif, s'entêta ;

— Voilà le fait. L'explique qui pourra...

Personne n'ayant d'explication plausible à donner, tout le monde se tut...

— Or, par scrupule, poursuivit M. Marathon, si vous m'entravez, dans ma tâche, déjà assez lourde, je ne vois pas comment j'expliquerai le fait, moi qui en suis chargé...

— Mais, je ne demande pas mieux ! balbutia le violoncelliste...

— Alors, répondez à cette nouvelle et décisive question... Connaissez-vous un nommé Properce ?

— Properce ? fit Maxime Haubourg... Je ne connais pas... pas du tout !

— Ah ! mille insectes ! ça c'est trop raide ! redoubla le juge Marathon, en martelant le bureau Empire d'un deuxième coup de poing non moins énergique que le premier, et en adressant, au procureur Percevent, un second regard aussi désolé que le précédent... Vous ne connaissez pas... vous osez dire que vous ne connaissez pas Properce... Properce, artiste mime ?

— Non... non... je vous le jure ! s'effara Maxime Haubourg.

Et il répétait, le front dans ses deux mains, ses cheveux en saule pleureur...

— Properce ?... Properce ?... artiste mime ?... non... non...

Puis, levant vers le juge un regard bouleversé...

— Néanmoins...

— Néanmoins ?

— Oh ! non... c'est impossible ! J'ai toujours été le confident de ses plus intimes pensées et elle m'aurait dit...

— Que vous aurait-elle dit ? pressa le juge...

— Voici, monsieur... C'est la profession de cet homme qui me... Il y a une corrélation évidente entre...

— Entre quoi ? entre quoi ?... pria M. Marathon. Je le connais, le danger des corrélations !

— Je vous ai révélé que la semaine qui précéda son départ, Madeleine avait été d'une nervosité grandissante et que je ne l'avais jamais vue dans un état pareil !... Il me revient maintenant à l'esprit — et c'est la profession de cet homme qui réveille ma mémoire — qu'elle me demanda, entre autres choses, des détails circonstanciés sur l'art de la pantomime... qu'elle écoutait ce que je lui racontais avec une curiosité et un plaisir... très vifs... trop vifs... Je me rappelle même qu'elle revenait, chaque jour, à pareille conversation... et qu'elle me dit, enfin, que ce devait être là... parmi les arts d'expression, le plus beau, le plus difficile et le plus tentant...

— Permettez, permettez, interrompit M. Marathon, tout çà, c'est des turlutaines d'artiste ! Et puis ?

— Et puis ?... C'est tout, fit naïvement Maxime Haubourg... Ah ! je me rappelle encore parfaitement qu'elle me dit un soir — un soir que je venais d'exécuter sur mon violoncelle le *Chasseur maudit*, de César Franck (quoique ça ne vaille point les *Béatitudes !*... nous en avions comme les nerfs malades !...) elle me dit qu'elle n'eût rien souhaité au-dessus d'être douée pour cet art-là, et qu'elle avait, la nuit précédente, rêvé d'un rôle... le rôle de Desdémone, monsieur, où elle mimerait, sous l'oreiller d'Othello, le combat de la Vie et de la Mort.

Et Maxime Haubourg emboîtant son visage dans ses deux mains, se prit à pleurer doucement, tout à l'évocation de ce souvenir pareil à un présage...

Le juge regardait le procureur avec perplexité... Il ramena toutes ses idées flottantes à une seule et prononça, au milieu du silence le plus complet...

(A suivre).